



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/41
6 mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : LESOTHO

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) Allemagne

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Lesotho

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	Allemagne	87°	Élimination de 100% d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2022	0,43 tonnes PAO
---	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2022		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-142b					0,00				0,00
HCFC-22					0,43				0,43

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010	3,50	Point de départ des réductions globales durables :	1,54
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	1,54	Restante:	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2024	2025	2026	Total
Allemagne	SAO éliminées (tonnes PAO)	0,28	0,00	0,00	0,28
	Financement (\$ US)	182 945	0	0	182 945

(VI) DONNÉES DU PROJET		2021	2022	2023*	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		2,28	2,28	2,28	2,28	1,14	1,14	1,14	0,00	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		1,00	1,00	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50	0,00	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	Coûts de projet	168 900	0	100 000	162 400	0	91 200	0	47 500	570 000
	Coûts d'appui	21 957	0	12 651	20 545	0	11 538	0	6 009	72 700
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)	Coûts de projet	168 900	0	100 000	0	0	0	0	0	268 900
	Coûts d'appui	21 957	0	12 651	0	0	0	0	0	34 608
Financement total recommandé pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts de projet	0	0	0	162 400	0	0	0	0	162 400
	Coûts d'appui	0	0	0	20 545	0	0	0	0	20 545

*Financement pour 2023 concerne des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Lesotho, le gouvernement de l'Allemagne, à titre d'agence d'exécution désignée, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 162 400 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 20 545 \$US.² La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour les années 2018 à 2022 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour les années 2024 à 2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Lesotho a déclaré une consommation de 0,43 tonnes PAO de HCFC en 2022, ce qui est inférieur de 87,7 pour cent à la consommation de référence de HCFC aux fins de conformité. Les données relatives à l'article 7 et les données du programme de pays pour 2023 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour les années 2019 à 2022 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Lesotho (Données relatives à l'article 7 pour 2019-2022)

HCFC	2019	2020	2021	2022	Référence
Tonnes métriques					
HCFC-22	10,27	8,34	8,06	7,88	62,70
HCFC-142b*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tm)	10,27	8,34	8,06	7,88	62,70
Tonnes PAO					
HCFC-22	0,56	0,46	0,44	0,43	3,50
HCFC-142b*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tonnes PAO)	0,56	0,46	0,44	0,43	3,50

* Une composante du R-406A, un mélange de frigorigènes utilisé dans les chambres froides.

3. Le HCFC est utilisé pour l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC). La réduction de la consommation de HCFC est attribuable à une combinaison de facteurs, soit l'entrée en vigueur du système de permis et de quotas et la mise en œuvre des activités du PGEH, incluant la formation de techniciens de RAC; l'assistance technique fournie au secteur de l'entretien de RAC; et des activités de sensibilisation du public. En outre, les importations d'équipements à base de HFC (équipements de climatisation à base de R-410A et de HFC-32, et de réfrigération commerciale à base de HFC-134a et de R-404A) et d'équipements à potentiel de réchauffement de la planète (PRP) nul (réfrigérateurs domestiques à base de R-600a et vitrines réfrigérées à base de R-600a et de R-290) ont contribué également à réduire la consommation de HCFC. La pandémie de la COVID-19 a aussi joué un rôle, en augmentant le retrait des vieux équipements dans le pays.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Lesotho a déclaré des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement du Lesotho a mis en œuvre un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, qu'il a atteint les cibles fixées dans l'Accord entre le pays et le Comité exécutif et qu'il s'est conformé au Protocole de Montréal, de 2018

² Selon la lettre des Services météorologiques du Lesotho, adressée au Secrétariat, en date du 19 avril 2024.

à 2022. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la préparation du rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2023 est en cours et qu'il sera soumis d'ici septembre 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

6. Le gouvernement du Lesotho a approuvé le règlement révisé sur les SAO et autres substances en mars 2024. Ce règlement inclut des dispositions sur l'enregistrement obligatoire des importateurs; la tenue obligatoire de registres par les importateurs; l'exigence de licences et de permis valides pour importer des SAO, HFC et équipements connexes; des quotas d'importation et des taxes environnementales sur les substances réglementées, incluant les HFC; et l'interdiction des équipements à base de HCFC.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

7. Entre septembre 2021 et mars 2024, les activités suivantes ont été menées :

- (a) Entrée en vigueur des règlements sur les SAO : Formation de 90 douaniers, provenant de 10 postes frontaliers, sur la réglementation et la surveillance des HCFC, incluant de la formation sur l'utilisation des identificateurs de frigorigènes et la surveillance du commerce illicite de substances réglementées; formation des formateurs de l'administration douanière sur la détection du commerce illicite;
- (b) Assistance pour l'entretien dans le secteur RAC : Certification de trois formateurs, dont une femme, sur les pratiques exemplaires en réfrigération et la manipulation sécuritaire des frigorigènes en Afrique du Sud; formation de 90 techniciens de RAC (dont 15 femmes) sur les pratiques exemplaires et la manipulation sécuritaire des frigorigènes à base d'hydrocarbures; et
- (c) Sensibilisation et vulgarisation : Organisation d'ateliers pour un total de 81 parties prenantes dans trois villes pour discuter des activités mises en œuvre dans le cadre de la phase II afin de garantir l'élimination durable des HCFC.

Mise en œuvre et suivi du projet

8. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) a supervisé la mise en œuvre du PGEH avec la coopération du gouvernement de l'Allemagne, incluant des activités de suivi, des rapports sur les progrès et une collaboration avec les parties prenantes pour éliminer les HCFC. Sur les 15 000 \$US alloués pour le suivi et la coordination du projet, 14 961 \$US ont été décaissés pour des consultants (7 540 \$US) et des déplacements (7 421 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

9. En mars 2024, du montant de 168 900 \$US³ approuvé jusqu'à présent, 140 400 \$US (83 pour cent) ont été décaissés. Le solde de 28 500 \$US sera décaissé en 2024.

³ Ceci exclut le financement de 100 000 \$US, approuvé à la 93^e réunion pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique conformément à la décision 89/6.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2024 et décembre 2027 :
- (a) Entrée en vigueur des règlements sur les SAO : formation de 70 douaniers sur la surveillance et la réglementation des importations de HCFC et les exigences de déclaration de données (cible de 20 pour cent de femmes); achat d'un identificateur de frigorigènes (17 900 \$US);
 - (b) Assistance pour l'entretien dans le secteur RAC : formation et certification d'un formateur sur les pratiques exemplaires en réfrigération et la manipulation sécuritaire des frigorigènes en Afrique du Sud; six cours de formation technique pour un total de 100 techniciens (avec une cible de 20 pour cent de femmes) sur les technologies à base de frigorigènes à faible PRP; achat d'équipements de démonstration, dont deux unités de climatisation à base de R-290 pour des instituts de formation, et d'outils pour des techniciens de RAC, incluant 20 jauges de collecteurs et 20 bonbonnes d'azote portables;⁴ campagnes d'information pour encourager les techniciens à s'inscrire à l'association de RAC; évaluation indépendante des techniciens de RAC avec un objectif de 100 techniciens licenciés; assistance technique pour soutenir l'évaluation des techniciens de RAC (81 500 \$US);
 - (c) Système de récupération et recyclage (R&R) : Achat et livraison de deux unités de réfrigération à base de R-600a et deux à base de R-290 pour fins de démonstration, deux équipements de brasage avec chariots, deux bonbonnes et régulateurs d'azote, trois unités de récupération et 10 bonbonnes de récupération (10 000 \$US);
 - (d) Programme incitatif : Soutien fourni à 50 bénéficiaires pour remplacer des unités de chambre froide/condensation et des vitrines par des unités à base de R-600a ou de R-290 : organisation d'un atelier, programme incitatif et assistance technique (34 000 \$US);
 - (e) Sensibilisation du public : un atelier de sensibilisation sur la phase II pour au moins 30 parties prenantes (4 000 \$US); et
 - (f) Coordination et suivi du projet : activités de suivi impliquant des consultants et des déplacements (15 000 \$US).

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT ET RECOMMANDATION

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

Rapport de vérification

11. La vérification a révélé de petites différences entre les données relatives à l'article 7 et les montants vérifiés de HCFC-22 pour les années 2018 à 2022, et aussi entre les montants vérifiés de HCFC-142b provenant du R-406A pour ces mêmes années, tel qu'indiqué au tableau 2.

⁴ Des fonds restants de la première tranche de la phase II du PGEH seront utilisés pour acheter deux unités de démonstration de climatisation à base de R-290, 20 jauges de collecteurs et 20 bonbonnes d'azote portables.

Tableau 2. Consommation vérifiée de HCFC-22 et de HCFC-142b au Lesotho (tm) (2018-2022)

	2018	2019	2020	2021	2022
HCFC-22 (pur et dans des mélanges)					
Article 7	11,45	10,27	8,34	8,07	7,88
Vérification	11,53	10,18	8,36	8,00	7,82
HCFC-142b (à partir de R-406A)					
Article 7	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Vérification	0,01	0,02	0,03	0,01	0,01

12. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que des erreurs de données pouvaient provenir des importateurs qui utilisent des formulaires papier pour déclarer leurs données sur les SAO au Bureau des statistiques. Il pouvait s'agir aussi d'erreurs dans le calcul des quantités de HCFC-142b et de HCFC-22 provenant des mélanges de réfrigérants. Par conséquent, le gouvernement du Lesotho demandera au Secrétariat de l'ozone de réviser les données relatives à l'article 7 pour les années 2018 à 2022, d'ici le 15 mai 2024.

Recommandations du rapport de vérification

13. Le rapport de vérification incluait des recommandations pour la numérisation et l'intégration complète des systèmes de l'administration douanière; que toutes les opérations requises pour l'octroi de licences aux entreprises soient disponibles à "un guichet unique" du ministère du Commerce et des industries; la poursuite du renforcement des capacités de l'UNO et des parties prenantes; et une sensibilisation au cadre juridique pour le système de permis et de quotas. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que le gouvernement du Lesotho est prêt à mettre en œuvre les recommandations du rapport de vérification; ils poursuivront les discussions avec l'administration douanière et les autorités concernées au sujet d'un soutien financier pour élargir le réseau, incluant le réseau d'infrastructures et la mise à jour des vieux ordinateurs. Le financement disponible dans le cadre du projet est insuffisant pour la mise à jour du réseau d'infrastructures et des vieux ordinateurs; dans l'intervalle, ils continueront de collaborer étroitement avec les autorités douanières et frontalières pour contrôler les importations de HCFC. Le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2023 sera soumis d'ici septembre 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

14. Le gouvernement du Lesotho a déjà fixé les quotas d'importations de HCFC pour 2024 à 0,50 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles de réglementation du Protocole de Montréal et à la consommation maximale autorisée dans l'Accord pour cette année.

15. Le processus de publication de la réglementation de 2024 sur les SAO et autres substances dans la Gazette est rendu à un stade avancé. La publication et la sensibilisation des parties prenantes et de l'industrie prendra probablement plusieurs mois, le pays anticipe donc que l'entrée en vigueur adéquate des règlements, y compris l'interdiction d'importation d'équipements à base de HCFC, sera effective à partir du 1^{er} janvier 2025. Le marché des RAC au Lesotho dépend du marché régional, notamment de l'Afrique du Sud où des équipements de RAC à base de HFC et de HC sont disponibles.

16. Concernant l'adoption de normes de sécurité pour l'utilisation de frigorigènes inflammables et l'instauration d'une certification obligatoire des techniciens conformément à la décision 87/41(b),⁵ le

⁵Après l'approbation de la phase II de son PGEH, le gouvernement du Lesotho s'était engagé à adopter des normes de sécurité pour les frigorigènes inflammables d'ici le 31 décembre 2022 et à établir une certification obligatoire des techniciens d'ici le 31 décembre 2023.

gouvernement de l'Allemagne collabore avec l'UNO et les autorités concernées pour relever les défis et mener à bien ces activités d'ici la fin de 2024. Le processus d'adoption des normes et l'instauration de la certification garantiront le renforcement des compétences des techniciens, ce qui permettra au pays de faire la transition vers des solutions de remplacement à faible PRP disponibles dans la région. À la suite des discussions sur les conclusions d'un voyage d'étude en Namibie et en Afrique du Sud en décembre 2023, que l'UNO avait entrepris avec l'Autorité de développement des programmes d'études pour mieux comprendre la mise en œuvre des cours de formation en RAC et du système de permis dans la région, la certification RAC fera l'objet d'un projet pilote en 2024. Étant donné l'importance de ces activités pour l'adoption durable de solutions de remplacement des HCFC à faible PRP, il a été convenu que le gouvernement de l'Allemagne fournirait une mise à jour sur l'état de mise en œuvre de ces activités à la première réunion de chaque année à partir de 2025 et jusqu'à la soumission de la troisième tranche de la phase II du PGEH.

Entretien dans le secteur de la réfrigération

17. Des progrès ont été accomplis dans la formation des douaniers, des techniciens de RAC et dans la sensibilisation du public; toutefois, les progrès ont été lents pour les autres activités durant la première tranche de la phase II, incluant l'élaboration du système de certification, la préparation du programme d'études en RAC, l'achat d'équipements et le système R&R. Le gouvernement de l'Allemagne a expliqué que les retards étaient dus en partie aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, à des priorités concurrentielles, telles que la préparation du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC et au manque de disponibilité des formateurs en RAC. Le gouvernement de l'Allemagne collabore avec l'UNO et les parties prenantes concernées pour accélérer la mise en œuvre des activités prévues.

18. Quant au dépassement des budgets pour l'entrée en vigueur des règlements sur les SAO, le gouvernement de l'Allemagne a expliqué qu'en raison du roulement élevé de personnel, l'UNO avait priorisé la formation des douaniers pour assurer le contrôle des importations et ainsi la conformité au Protocole de Montréal, ce qui a entraîné le dépassement des dépenses prévues pour les activités de formation des douaniers. En outre, l'identificateur de frigorigènes prévu initialement dans le cadre de la première tranche, sera acheté dans le cadre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH.

19. Au sujet du système de R&R, le gouvernement de l'Allemagne a indiqué qu'à la suite d'une analyse du marché et de consultations avec l'UNO et d'autres parties prenantes, il a été proposé d'entreprendre un système de R&R pour effectuer la mise hors service/l'entretien de grandes installations à base de HCFC. L'UNO prévoit organiser l'atelier pour discuter des modalités de mise en œuvre du système de R&R d'ici la fin de 2024 et acheter l'équipement à fournir aux techniciens d'entretien. Le gouvernement mettra aussi en œuvre des mesures pour enregistrer et déclarer les quantités de HCFC récupérées dans les équipements.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

20. Le gouvernement du Lesotho demande un soutien pour permettre à 50 bénéficiaires de remplacer des unités de chambre froide/condensation et des vitrines, incluant un atelier et de l'assistance technique, au coût de 34 000\$US. Puisque le nombre d'unités admissibles pourrait s'avérer trop petit, le système incitatif proposé prévoit d'explorer des modalités pour encourager le remplacement des unités existantes par des unités à base de R-600a ou de R-290, disponibles en Afrique du Sud. Un système de partage de coûts sera exploré et aucune modernisation ne sera effectuée. Le projet prévoit présenter des unités de climatisation à base de R-290 et créer une chaîne d'approvisionnement viable qui fonctionnera au-delà de la durée de vie du projet. Le gouvernement de l'Allemagne remettra des rapports détaillés sur les résultats des programmes incitatifs pour les utilisateurs, une fois qu'ils seront achevés, afin que le Secrétariat puisse créer des fiches d'information pour de futurs projets, conformément à la décision 84/84(d).

Activités pour maintenir l'efficacité énergétique du secteur de l'entretien dans la réfrigération

21. À la suite de l'approbation du montant de 100 000 \$US à la 93^e réunion pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération selon la décision 89/6(b), l'UNO a entamé des discussions avec l'Institut des normes du Lesotho (LSI) sur les normes pour la manipulation sécuritaire des frigorigènes à faible PRP et l'efficacité énergétique. L'agence a souligné que la mise en œuvre du projet pourrait être affectée par des retards dans l'adoption de normes de sécurité pour les frigorigènes inflammables quoiqu'elle pourrait bénéficier du fait que LSI est déjà impliqué dans les efforts de Southern African Development pour l'efficacité énergétique. L'UNO collabore étroitement avec les fonctionnaires concernés au sein du LSI nouvellement créé qui l'a assuré de son soutien.

Mise en œuvre de la politique d'intégration des genres

22. Conformément à la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration des genres, l'UNO a encouragé l'implication des femmes dans la mise en œuvre des activités du PGEH et les programmes de formation et amorcé des efforts pour recueillir des données ventilées par genre. Durant la première tranche, les femmes représentaient 64 pour cent des participants à la formation dans le secteur des douanes, une technicienne RAC a été certifiée en Afrique du Sud et sur les 75 techniciens de RAC qui ont reçu une formation, 15 étaient des femmes (20 pour cent). Le Lesotho compte une association de techniciennes de RAC forte de 15 membres, qui agissent comme mentors dans les écoles locales pour encourager les femmes à rejoindre cette profession à prédominance masculine actuellement. L'UNO prévoit inciter les compagnies dirigées par des femmes à bénéficier du programme incitatif proposé pour la deuxième tranche de la phase II du PGEH.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

23. Le gouvernement du Lesotho poursuit la mise en œuvre de politiques destinées à réglementer les importations et la consommation de HCFC conformément aux engagements du Protocole de Montréal et aux cibles de son Accord avec le Comité exécutif. D'autres activités contribuant à la pérennité de l'élimination des HCFC incluent la formation de formateurs, la formation des techniciens aux pratiques exemplaires et l'élaboration du programme de formation en RAC. L'adoption de technologies à faible PRP pour l'élimination des HCFC a été soutenue par la formation des techniciens de RAC sur la manipulation sécuritaire de frigorigènes à faible PRP et par des équipements à base de frigorigènes à faible PRP. La création d'une chaîne d'approvisionnement pour des unités de climatisation à base de R-290 par le biais du système incitatif proposé renforcera la pérennité de l'adoption des solutions de remplacement à faible PRP. En outre, les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, approuvées à la 93^e réunion, entraîneront notamment la réduction des importations d'équipements de RAC obsolètes et inefficaces sur le plan énergétique. L'UNO et l'Autorité de développement des programmes d'études collaborent étroitement pour accélérer les progrès dans l'élaboration du programme de formation en RAC et l'instauration du système de certification.

Conclusion

24. Le gouvernement du Lesotho a réduit sa consommation de HCFC à 0,43 tonnes PAO en 2022, ce qui est inférieur de 87,7 pour cent à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité et de 81,1 pour cent à la cible contenue dans l'Accord pour cette même année. En date de mars 2024, 83 pour cent des fonds approuvés avaient été décaissés et le solde sera décaissé d'ici la fin de 2024. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son système de permis et de quotas, et le processus de publication dans la Gazette de mesures de réglementations supplémentaires sur les HCFC sera terminé dans un proche avenir et renforcera le cadre réglementaire, notamment par une interdiction de l'équipement à base de HCFC, des quotas d'importation et des taxes environnementales sur toutes les substances réglementées, incluant les

HFC. Le gouvernement travaille à l'adoption de normes de sécurité pour les frigorigènes inflammables et l'instauration d'un système de certification pour les techniciens de RAC d'ici la fin de 2024 afin de soutenir la transition vers des solutions de remplacement à faible PRP. Le rapport de vérification de la consommation de HCFC sera remis d'ici septembre 2024. Durant la deuxième tranche de la phase II, le PGEH continuera de contribuer au renforcement des compétences des techniciens d'entretien et des douaniers, à accroître la sensibilisation sur l'utilisation de frigorigènes à faible PRP et à encourager le remplacement des vieilles unités de chambre froide/de condensation à base de SAO par des solutions de remplacement à faible PRP.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Lesotho et de l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH et du plan de mise en œuvre correspondant de la tranche, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) Le gouvernement du Lesotho remettra les données révisées exigées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour les années 2018 à 2022, conformément à la consommation vérifiée pour ces années;
- (b) Le gouvernement de l'Allemagne s'est engagé à remettre le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2023 d'ici septembre 2024;
- (c) Le gouvernement de l'Allemagne remettra un rapport sur l'état de l'adoption des normes de sécurité pour les frigorigènes inflammables et l'instauration de la certification obligatoire des techniciens, conformément à la décision 87/41(b), à la première réunion de chaque année à partir de 2025 et jusqu'à la soumission de la troisième tranche de la phase II du PGEH; et
- (d) Le gouvernement de l'Allemagne remettra des rapports détaillés sur les résultats des programmes incitatifs pour les utilisateurs, une fois qu'ils seront achevés, afin que le Secrétariat puisse créer des fiches d'information pour de futurs projets, conformément à la décision 84/84(d).

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	162 400	20 545	Allemagne